

MOHAMED SEBBAR

SG du CNDH

**«Le Conseil s'est autosaisi»**

Aussitôt nommé, le Conseil national des droits de l'Homme s'est attelé à une première mission: enquêter sur les événements de Khouribga du 15 mars dernier, où un sit in de fils de retraités de l'OCP a mal tourné.

Votre première mission a été d'aller à Khouribga pour enquêter sur les incidents ayant eu lieu dans cette ville. Est-ce que vous vous êtes autosaisi pour entreprendre cette mission?

Le Conseil s'est en effet autosaisi de sa première mission à Khouribga. Cela entre dans le cadre des compétences attribuées au CNDH. Le nouveau dahir de la mise en place du Conseil nous donne cette possibilité d'entreprendre ce type de mission.

Quelle est votre démarche pour mener à bien votre mission?

La procédure que nous avons adoptée consiste d'abord à recueillir des témoignages émanant notamment de la société civile et des syndicats, ainsi que des autorités locales. Jusqu'à présent, nous avons pu nous entretenir avec le gouverneur de la ville, le procureur général, le wali de la sûreté, le directeur général de l'OCP, le Barreau de la ville, le délégué régional de la santé, les représentants de la société civile dont des ONG et les représentants de deux associations de retraités de l'OCP. Nous avons également eu des rencontres avec des correspondants dans la région ainsi qu'avec quelque 15 ou 16 personnes parmi des manifestants ayant

observé un sit-in, le 15 mars, devant les locaux de l'OCP. D'ores et déjà, nous pouvons dire qu'à l'issue de cette phase, nous avons regroupé un certain nombre de données préliminaires. Il reste que nous devons encore nous entretenir avec d'autres gens de la région, tels par exemple les parlementaires ou encore les représentants de l'ANAP-PEC. Faut-il le souligner, le dossier est com-

plé, ce qui nécessite dans une deuxième phase une analyse et un classement de l'ensemble des données dont nous disposons.

faire l'analyse des données que nous avons déjà regroupées. Elles sont, pour certaines, concordantes et, pour d'autres, contradictoires. Ce n'est qu'après cette analyse que nous pouvons décider du contexte dans lequel nous allons travailler. Nous espérons arriver à des conclusions concrètes dans un délai raisonnable et tenable.

Nous n'allons pas intervenir dans les incidents de Casablanca, puisque des poursuites judiciaires ont été entamées.

plexé, ce qui nécessite dans une deuxième phase une analyse et un classement de l'ensemble des données dont nous disposons.

Pourriez-vous nous parler un peu plus des premiers résultats de votre enquête et quelle en sera la suite?

Si je vous dis quoi que ce soit, cela signifie que la manière avec laquelle nous travaillons n'est pas fiable. Ce que je peux vous dire pour le moment, c'est que nous sommes à l'œuvre pour faire aboutir notre enquête. Lorsque nous aurons atteint des résultats bien précis, c'est à ce moment-là que nous pouvons les annoncer. Cela dit, nous allons

Allez-vous en faire de même pour Casablanca où les forces de l'ordre sont intervenues avec violence lors du sit-in organisé le 13 mars?

Non, pour la simple raison que des poursuites judiciaires ont déjà été entamées par le procureur. Nous n'avons pas à intervenir dans des dossiers qui sont devant la justice. C'est pourquoi nous ne pouvons pas réagir maintenant à ce sujet, d'autant plus que nous appelons à l'indépendance de la justice qui doit rester au-dessus de tous. ■

Entretien réalisé par Naïma Cheriï